

ÉCOLE: PUNIR ne résout RIEN

► Les mesures disciplinaires rigides prises à l'égard des élèves sont souvent inutiles

► Cette semaine, la petite Maëva, 4 ans et demi, s'est retrouvée enfermée par son institutrice dans un placard contenant des produits dangereux. Furieux, les parents se sont directement plaints auprès de la direction de l'établissement scolaire. Mais la question qui se pose est : comment est censé réagir un enseignant face à des enfants difficiles ? Peut-il rester maître de lui-même s'il est poussé à bout ? Selon les spécialistes, enfermer un enfant témoigne tout simplement d'un aveu d'impuissance.

"Il est important de préciser que, tout comme n'importe quel autre citoyen, un enseignant est soumis à la loi", note Benoît Galand, chercheur en sciences de l'éducation à l'Université catholique de Louvain (UCL). "Aux yeux de la loi, soumettre quelqu'un d'autre à des situations dégradantes relève de la maltraitance. Ce type de sanction ne constitue en rien une bonne attitude à adopter", ajoute-t-il.

Dans le monde de l'école, il n'existe pas de code de déontologie pour les professeurs. Ils sont donc libres de pratiquer leurs propres méthodes en termes de discipline au sein de leur classe. Le tout, bien sûr, sans enfreindre la loi.

MAIS POUR QUE des punitions puissent avoir l'effet voulu sur le comportement de l'enfant, mieux vaut les infliger avec parcimonie. "Si une punition est systématique, dès qu'elle est retirée le comportement de l'enfant va s'en ressentir. De plus, elle aura perdu de son côté symbolique et n'aura pas la même portée sur l'enfant", précise le chercheur.

Les enseignants sont donc encouragés à trouver d'autres méthodes, bien plus efficaces. "Une bonne solution est de marcher avec un système de récompense. Si l'enfant dépasse les limites, il en est privé. Cela marche mieux d'ôter à l'enfant quelque chose de positif plutôt que d'aller directement vers le répressif", poursuit M. Galand.

En somme, il ne faut pas bannir la punition à l'école mais la réserver à des cas extrêmes. Là où rien d'autre n'a montré ses fruits.

Romain Demoustier

300

En 2013, 300 enseignants se sont retrouvés en incapacité de travail suite à des agressions.